

Lutte pour l'équité en Europe

Déclaration des maires des villes appartenant au réseau des Villes-santé de l'OMS – Phase III (1998-2002)

10 juin 2000, Horsens (Danemark)

En notre qualité de maires et responsables politiques des Villes-santé de l'OMS, nous avons engagé nos villes à faire de la philosophie de la Santé pour tous une réalité au XXI^e siècle. Souscrivant aux principes et valeurs de la Santé 21 et du programme local Action 21, nous avons pour objectif de mobiliser les individus et les ressources disponibles pour l'action de santé et le développement durable pour que la génération actuelle et les générations à venir puissent bénéficier d'une meilleure santé, d'un bien-être accru et d'une meilleure qualité de vie.

Nous reconnaissons que la lutte contre les inégalités est l'une des tâches les plus importantes et stimulantes qui nous incombent en tant que Villes-santé de l'OMS.

Nous sommes également conscients du fait qu'en notre qualité de villes qui mènent le mouvement en faveur de l'amélioration de la Santé pour tous à l'échelon local, nous devons absolument prendre des initiatives en matière d'équité face à la santé. Les villes européennes comptent sur nous pour faire état de résultats convaincants obtenus dans la lutte pour l'équité, d'ici à la fin de la Phase III (1998-2002) du réseau.

Nous considérons que cette réunion, qui se tient à mi-chemin de la Phase III, est l'occasion idéale de réfléchir sur les promesses que nous avons faites lorsque nous sommes devenus membres du réseau Villes-santé de l'OMS et de nous assurer que nous sommes véritablement sur la voie de nous attaquer aux inégalités.

Les questions liées à l'équité sont complexes et nécessitent une approche systématique et des solutions globales qui chevauchent plusieurs secteurs. Des initiatives ponctuelles ou fragmentées ne permettront pas d'atteindre le résultat désiré. Nous acceptons que de sérieux efforts visant à encourager la lutte pour l'équité portent notamment sur les points suivants :

- Principes et stratégie: la ville doit déclarer explicitement que l'équité est l'une de ses valeurs fondamentales et l'un des éléments clés de son plan de développement sanitaire en milieu urbain et fixer clairement des objectifs pour parvenir à ce but;
- Politiques et programmes: la ville doit se doter de politiques et programmes clairs et prendre des mesures visant à réduire les inégalités en matière de santé en milieu urbain. Ces mesures portent notamment sur la pauvreté, les groupes sociaux vulnérables, l'accès à la santé, à l'éducation et au soutien social et sur les personnes vivant dans les quartiers défavorisés;
- Définition opérationnelle: la ville doit comprendre de manière claire et explicite ce qu'est la lutte pour l'équité et ce que cette lutte représente;
- Mesure: la ville doit mesurer et suivre systématiquement les inégalités face à la santé qui existent entre les différents sous-groupes de la population et les différents quartiers de la ville; et
- Audit: la ville doit avoir mis en place des mécanismes qui lui permettent d'effectuer un audit des politiques existantes et nouvelles entre les secteurs et au sein de ceux-ci de manière à ce qu'elles contribuent à la réalisation de cet objectif global.

Nous nous engageons à véritablement agir dans tous ces secteurs d'ici à 2003, à titre individuel et collectif, dans un esprit de solidarité.

Nous reconnaissons que les progrès que nous avons réalisés globalement dans le domaine de l'équité devraient être l'un des critères majeurs pour juger les résultats auxquels nous sommes parvenus en tant que membres du réseau Villes-santé de l'OMS pendant la Phase III.

Nous demandons à tous nos collègues, maires des villes membres du réseau Villes-santé à travers l'Europe, de suivre notre exemple et de relever le défi de l'équité.

Signé au nom de (la ville)



Signé au nom de l'OMS
